

**Monsieur Millard**  
**Commissaire enquêteur**  
**54 rue Pasteur**  
**95100 Argenteuil**

Paris, le 19 mai 2015

Affaire suivie par : Sophie Combal et  
Thierry Laquittaine  
01 78 40 94 20  
01 78 40 92 88

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – SCI Entrepôts Saint-Ouen l'Aumône – Plateforme logistique Quai Ouest à Saint-Ouen l'Aumône (95).

Monsieur Le Commissaire,

Suite à l'enquête publique que vous avez menée du 30 mars au 30 avril 2015 au sujet de notre demande d'autorisation d'exploiter de nouvelles rubriques, vous nous avez remis en mains propres un document daté du 5 mai 2015 portant « procès-verbal de synthèse des observations du public », ainsi que diverses demandes de votre part.

Nous voulons tout d'abord vous rappeler que notre dossier ne s'inscrit pas dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt de matières combustibles, mais que le dossier déposé tend à obtenir l'autorisation d'exploiter des rubriques additionnelles à celles autorisées dans l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2001.

Conformément à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, d'une part, nos observations et commentaires des observations du public, et d'autre part, nos réponses aux questions que vous formulez.

**1 - OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULEES DANS LES REGISTRES**

Les trois observations formulées par le public durant le mois d'enquête publique appellent de notre part, les observations qui suivent.

- 1-1 Sur de prétendues « *problème et difficultés d'accès des services incendies en cas de bouchons de circulation sur la N184 et les routes desservant le centre ville de Saint-Ouen l'Aumône* » (permanence du 9 avril 2015)

Cette situation n'est pas liée au projet d'exploiter de nouvelles rubriques par la SCI Entrepôts Saint Ouen l'Aumône mais relève du réseau de voies existants à proximité des bâtiments, de plus les services de secours qui auront à intervenir en cas de sinistre n'ont signalé aucune difficulté d'accès au site lors de l'instruction du dossier.



\_\_\_\_ SCI Entrepôts Saint-Ouen l'Aumône \_\_\_\_

1-2 Sur la mise en doute du « *sérieux des engagements des entreprises pour respecter le cahier des charges sur le long terme* ». (registre du 29 avril 2015)

AEW Europe qui gère depuis plus de 10 ans des entrepôts dans toute la France est un acteur important et reconnu de la gestion d'entrepôts de logistique. Nous disposons des moyens financiers techniques et organisationnels nous permettant de respecter la totalité des engagements que nous avons pris dans le cadre de ce projet.

1-3 Sur le fait prétendu qu'il y aurait toujours plus d'entrepôts et « *de mensonges lorsqu'on nous parle de préservation de l'environnement ! Jusqu'à quand allons nous continuer de construire et d'utiliser nos surfaces cultivables !* » (registre du 29 avril 2015)

Cette observation doit être un malentendu car nous ne construisons pas de nouveaux entrepôts, ni n'agrandissons les bâtiments existants. Notre demande consiste à pouvoir exploiter de nouvelles rubriques dans les constructions d'ores et déjà construites et existantes.

2 - DEMANDES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

2-1 Constat d'affichage de l'annonce d'enquête publique

Nous vous renvoyons les constats d'affichage de l'avis d'enquête public du 10 mars et du 04 mai 2015 réalisés par huissier (Annexes 1 et 2 - Constats d'affichage de l'avis d'enquête publique)

2-2 Précision sur la destination des éventuelles fuites ou déversement de fuel dans le local pompage du sprinklage

Nous avons interrogé le promoteur pour obtenir un justificatif de la conformité des réseaux à la réglementation en vigueur. De plus nous avons passé commande à la société assurant la maintenance des réseaux pour réaliser un test d'écoulement dans les plus brefs délais. (Annexe 3 - Commande test d'écoulement)

2-3 Observation du rapport de l'avis de l'Autorité environnementale du 27 janvier 2015

Toutes les remarques formulées par les services de l'Etat ont donné lieu à une réponse au travers d'un courrier adressé à la DRIEE, nous vous joignons une copie de ce courrier. (Annexe 4 - Courrier de réponse à l'avis de l'Autorité environnementale)

2-4 Puissance des deux chaudières de l'installation

La puissance des chaudières à prendre en compte est celle qui est présentée dans la notice descriptive, à savoir : deux chaufferies de puissances respectives de 1,63 MW (chaufferie A) et 1,4 MW (chaufferie B)

2-5 Ventilation des locaux contenant du plastique (réponse à votre courriel du 11 mai 2015)

Nous rappellerons à notre locataire qu'il doit prendre les mesures appropriées pour respecter le code du travail et les recommandations figurant dans les fiches de données de sécurité des produits stockés.

CMU



\_\_\_\_ SCI Entrepôts Saint-Ouen l'Aumône \_\_\_\_

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer,  
Monsieur Le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

SCI ENTREPOTS SAINT OUEN L'AUMONE  
Représentée par AEW Europe  
Charles Henri DELACHAPELLE  
Directeur du Pôle Logistique

**Pièces jointes :**

Annexe 1 et 2 - Constats d'affichage de l'avis d'enquête publique

Annexe 3 - Commande test d'écoulement

Annexe 4 - Courier de réponse à l'avis de l'Autorité environnementale